



# Prix FAS 2022

## de la Recherche sur l'Actionnariat Salarié

**Intervention de Philippe BERNHEIM,  
Vice-Président du Conseil scientifique de la FAS,  
lors de la Cérémonie du Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié**

**Remise du Prix FAS de la recherche académique sur l'actionnariat salarié\***

**14 décembre 2022**

Bonsoir à tous,

Le Conseil scientifique de la FAS a attribué cette année le prix de la recherche académique sur l'actionnariat salarié à deux professeurs, Cécile Cézanne et Xavier Hollandts, pour un article qui a été publié dans la revue bien connue *Economie et Statistique* de l'Insee en juin 2021, intitulé « La participation des salariés à la gouvernance des entreprises : quel impact sur la performance et sur la distribution des liquidités ? Étude portant sur le SBF 120 dans la période 2000 / 2014 », avec peut-être l'exclusion des banques si j'ai bonne mémoire pour la raison de leur situation très particulière. Cet article, qui est basé sur une recherche d'analyse de nature économétrique, démontre le rôle modérateur de la participation des salariés à la gouvernance sur la distribution des liquidités et notamment des dividendes.

Le Conseil scientifique a particulièrement apprécié ce travail du point de vue de sa qualité, mais aussi en raison de l'apport à la connaissance de cet aspect particulier de l'actionnariat salarié, connaissance qui est particulièrement utile dans la perspective de son développement d'une part, et d'autre part de cette évolution tant rappelée aujourd'hui vers 10% du capital détenu par les actionnaires salariés. C'est la première fois, je le signale, que des professeurs des universités sont lauréats de ce prix.

Cécile Cézanne, est professeur à l'université de Côte d'Azur. Titulaire d'un doctorat en sciences économiques et auteur ou co-auteur de plusieurs travaux portant sur l'apport du capital humain à la performance des entreprises. Xavier Hollandts est professeur à la KEDGE Business School de Bordeaux. Il est auteur d'une thèse dans le domaine de la gestion et il est co-auteur, notamment avec Nicolas Aubert, ici présent, de plusieurs articles et travaux sur la gouvernance des entreprises.

Comme je le disais, c'est la première fois que des professeurs des universités sont lauréats. Je formule l'espoir que dans la foulée, ils parviennent à motiver certains élèves à engager soit une thèse, soit une étude de cas sur les aspects multiples et passionnants de l'actionnariat salarié et nous serions très heureux de les accueillir à nouveau à côté d'un élève lauréat dans les prochaines années. Bravo à vous.

**Cécile Cézanne**

« Merci infiniment pour cette récompense. Merci à la FAS, à son conseil scientifique. Merci aussi Xavier d'avoir mené à mes côtés cette recherche de long terme. On a dit que le capital humain contribue au développement de l'entreprise. Et puis il y a un sujet qui s'est dégagé aujourd'hui et j'aimerais le souligner. En effet, l'actionnariat salarié engage les salariés, les fidélise et puis la participation au capital des salariés devrait, à mon sens améliorer la performance climatique des entreprises et donc ça, c'est un sujet qui s'ouvre et donc j'ai entendu aujourd'hui beaucoup de mots soufflés en ce sens. C'est quelque chose qui nous inspire aussi, merci pour tout et merci pour cette belle cérémonie. »

**Xavier Hollandts**

« On est ravi. On est très honoré, on est touché. Ça récompense effectivement quelque part 20 ans de recherche à tous les deux et l'ensemble de la communauté scientifique aussi. On est quelques chercheurs en France à travailler sur ces sujets. Je vais rendre à César ce qui lui appartient puisque c'est une idée de Cécile. Au départ, donc je voudrais évidemment la remercier de m'avoir motivé pour mener à bien ce travail. Évidemment remercier le Conseil scientifique de la FAS de nous avoir distingué. On est très heureux et évidemment : c'est une incitation à poursuivre nos travaux sur ce sujet qui est absolument fondamental parce qu'on croit effectivement, en tant que scientifiques, au partage de la valeur et à tous ses mérites. Et donc on va effectivement poursuivre nos travaux dans ce sens-là, donc merci. Merci pour cette distinction et merci effectivement pour cette belle récompense. »

\*Le prix décerné s'accompagne d'une récompense de 3000 euros à partager entre chacun des co-auteurs.